
Les usages sportifs en Alsace au lendemain de la Grande Guerre

La petite patrie au prisme du centralisme français

Sébastien Stumpp

 <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1224>

DOI : 10.57086/cpe.1224

@reference_electronique

Sébastien Stumpp, « Les usages sportifs en Alsace au lendemain de la Grande Guerre », *Cahiers du plurilinguisme européen* [@en_ligne], 11 | 2019, @mis_en_ligne_le 01 janvier 2019, @consulte_le 26 juin 2024. URL : <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1224>

@licence

Licence Creative Commons – Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

Les usages sportifs en Alsace au lendemain de la Grande Guerre

La petite patrie au prisme du centralisme français

Sébastien Stumpp

@TOC

1. Laisser l'Alsace telle qu'elle est ?
2. L'identité alsacienne du Club vosgien
 - 2.1 Germanophilie et patriotisme régional
 - 2.2 Des conflits d'attribution
 - 2.3 « Notre Alsace » et « Nos Vosges »
3. Les activités physiques et sportives entre région et nation

@TEXTE_INTEGRAL

- 1 Lorsque l'administration française s'installe en Alsace au sortir de la Grande Guerre, ses personnels se confrontent à une réalité tout autre que celle présentée avant le conflit dans les livres d'histoire, les manuels scolaires ou les journaux patriotiques hexagonaux. Si les conditions de la réintégration de la région à la France après une annexion allemande de près d'un demi-siècle ont été anticipées par les autorités, la vigueur avec laquelle les populations locales défendent leurs spécificités régionales et exaltent la *Heimat* ne manque pas d'interpeller (Schmauch, 2016). La ligne centralisatrice, privilégiée dans un premier temps, rencontre donc de fortes oppositions. Elle oblige le gouvernement à tempérer ses ardeurs jacobines et à prendre un ensemble de dispositions visant à convaincre les populations que la petite nation alsacienne est soluble dans le grand ensemble français. La mise en place en avril 1919 d'un Commissariat général de la République à Strasbourg¹, le maintien de l'école confessionnelle ou encore la persistance de certaines lois promues au temps du *Reichsland* en sont des exemples particulièrement significatifs. Les autorités poursuivent néanmoins un intense travail de propagande afin de diffuser l'idée française en Alsace et reçoivent dans ce cadre un soutien actif de certaines œuvres privées. C'est le cas de l'Union des grandes associations françaises contre la propagande ennemie, conduite par Er-

nest Lavisse et Paul Deschanel², ainsi que de structures dirigées par des Alsaciens francophiles comme le Comité républicain d'Alsace-Lorraine, de Daniel Blumenthal, ou la Ligue de l'Alsace Française, présidée par Anselme Laugel. Parallèlement, un ensemble de regroupements d'éducation populaire participe à la réintégration culturelle et nationale des Alsaciens par l'apprentissage et la diffusion de la langue française (ex. : les Cours populaires de langue française, la Conférence au village, la Cigogne, la Renaissance alsacienne) (Jian, 2017).

- 2 Les multiples efforts menés, s'ils contribuent à la dégermanisation des populations, n'empêchent pas la persistance d'une forte mobilisation autour des questions régionales. Celle-ci prend certes une forme politique (on pense notamment à la constitution progressive d'un mouvement autonomiste au cours des années 1920) mais irradie également des espaces qui, de prime abord, sont censés neutraliser les revendications identitaires. C'est le cas notamment des activités physiques et sportives. Les concours et les fêtes sportives sont l'occasion, pour leurs organisateurs, de mettre en scène le répertoire identitaire local. Ils s'inscrivent ainsi dans la continuité des manifestations régionalistes promues pendant l'annexion par des sociétés de gymnastique, d'aviron ou de ski (Charpier, 1997 ; Stumpp, Jallat et Fuchs, 2013). Plus encore, certaines pratiques – on pense notamment à celles disposant d'une modalité touristique (excursion, cyclisme, automobile...) – permettent à leurs pratiquants de partir à la découverte du patrimoine alsacien, générant par là même des formes d'attachement au territoire.
- 3 Le contrôle des activités physiques et sportives revêt dès lors un enjeu central pour les acteurs de la francisation de l'Alsace : il s'agit tout autant de réguler les discours régionalistes et patrimoniaux que de surveiller les institutions et les individus qui les promeuvent. Partant, cette contribution entend mettre au jour certains des dispositifs pérennisés pour tenter de faire entrer les Alsaciens dans la grande famille française sans pour autant nier leurs particularités. Elle vise également à montrer les difficultés auxquelles se confrontent les autorités et leurs soutiens, et notamment la manière dont certaines structures locales, à l'instar du Club vosgien, alimentent un discours ambigu vis-à-vis de la France. Nous verrons ainsi que les pratiques physiques et sportives, par la diversité des formes d'acculturation

qu'elles proposent, s'invitent dans le débat sur les conditions de reconfiguration identitaire de l'Alsace.

1. Laisser l'Alsace telle qu'elle est ?

- 4 En France, le projet républicain consiste, depuis les années 1870, à édifier le sentiment national tout en exaltant les petites patries. Il s'inscrit dans un processus plus long de redécouverte du local et de valorisation de certains traits de comportement régionaux incarnés dans la « personnalité provinciale » (Bertho-Lavenir, 1980). Cette tâche mobilise notamment les instituteurs de la Troisième République, qui s'évertuent à valoriser, par un ensemble de connaissances théoriques et *in situ* (cours d'histoire et de géographie régionales, voyages scolaires, visites d'usines et de fermes), les particularités locales afin de mieux développer l'amour de la grande patrie (Chanet, 1996). Il s'agit ainsi d'allier, par un phénomène de « double identité nationale », la dimension abstraite de la nation au caractère concret, vivant et visible de la région (Thiesse, 2001a).
- 5 Tout en demeurant profondément centralisatrice dans son fonctionnement, la France doit apparaître aux yeux des Alsaciens comme un ensemble national qui, parce qu'il est composé d'une mosaïque de régions aux cultures et aux langues bien distinctes, ne cherche nullement à entraver les prérogatives locales. Les grandes associations sportives françaises, qui prennent pied en Alsace au sortir de la Grande Guerre avec l'aide des autorités gouvernementales, apportent leur pierre à l'édifice en diffusant un discours empreint de tolérance et d'ouverture. En s'attachant à couvrir la région d'un ensemble d'institutions-relais (le plus souvent des sections départementales chargées de gérer les associations sportives locales), elles constituent la pierre angulaire de l'implantation de cette conception de la nation en Alsace. Le guide officiel de la 47^e fête fédérale de gymnastique de Strasbourg, organisée en 1925 par la section locale de l'Union des sociétés de gymnastique de France, retranscrit très bien cette volonté de prendre en compte les diversités anthropologiques du territoire :

La France, notre France ! est présente en nos murs !
Nous l'acclamons en vous, Gymnastes, qu'elle envoie :

Beaucerons, aux cheveux blonds comme les blés mûrs ;
Montagnards courts, trapus, nés sur la côte basque,
Bretons rêveurs et doux, au regard bleu de lin,
Marseillais pétulants s'emportant en bourrasques,
Robustes gars normands, chicaneurs et malins,
Tous, Picards, Auvergnats, qu'importe la contrée,
Vous êtes notre France et ceci nous suffit³ !

- 6 Dans ce contexte de valorisation des cultures régionales, l'Alsace est présentée comme une figure de proue du régionalisme sur le territoire français, notamment parce que la tradition y prendrait sa forme la plus aboutie. Ainsi, la revue du Touring-Club de France, association de tourisme qui affiche des positions farouchement anti-allemandes et qui s'est fortement impliquée dans l'effort de guerre, vante l'authenticité des villages alsaciens, qui ont préservé l'héritage architectural moyenâgeux, mais aussi la propension de ses habitants à porter des costumes traditionnels⁴. Au demeurant, cette valorisation de la tradition a aussi pour but de montrer que les usages français d'avant-1870 auraient perduré en Alsace, et donc que les autochtones seraient restés hermétiques aux tentatives de germanisation culturelle. Ce discours fait écho à celui des services de la propagande française en Alsace qui, pendant la guerre, s'attachaient à diffuser l'idée que les Allemands avaient freiné l'usage des habits traditionnels pour étouffer le particularisme alsacien et, en même temps, que les Alsaciens avaient volontairement rangé leurs costumes au placard en attendant leur retour à la France⁵. Citée en exemple, l'Alsace constituerait un modèle de « régionalisme » et, partant, une voie à suivre pour développer le tourisme en France :

Avec raison nos gouvernants ont, au cours de leur visite, remercié nos chères provinces de ce louable culte de la tradition, grâce auquel nous avons maintenu la joie de les voir revenir à nous telles qu'elles étaient quand elles nous furent arrachées. Elles n'ont rien oublié, ni leur amour de la patrie, ni ces touchants costumes qui leur donnent un si délicieux cachet. Nous devons, – M. Clémenceau l'a fort bien dit – prendre exemple sur l'Alsace et la Lorraine⁶.

- 7 En même temps, il est difficile de « laisser l'Alsace telle qu'elle est » sans risquer de favoriser l'essor d'une culture régionale dont on a conscience, derrière les discours de façade, qu'elle puise dans ses ra-

cines rhénanes et germaniques. Il convient donc de trouver un subtil équilibre entre influences françaises et locales, d'imposer progressivement les unes sans étouffer les autres. Nombreuses sont les voix qui, avant la fin de la guerre, s'élèvent par exemple pour que se perpétuent en Alsace les vieilles traditions musicale et théâtrale, aussi bien à l'école qu'en dehors, avec l'espoir que ces activités laissent une place de plus en plus importante à la langue française⁷. Ce phénomène concerne par extension les sections musicales appartenant aux sociétés de gymnastique, souvent interdites pendant l'annexion, notamment parce qu'elles utilisaient des clairons, traditionnellement utilisés dans la musique militaire française (Caritey, 2002). Les autorités voient, dans la réhabilitation de cet instrument, un moyen symbolique de marquer le retour de la République : « Le son de cet instrument produit sur les Alsaciens un effet bien connu. Ils en sont d'autant plus amoureux qu'ils ne l'ont pas entendu depuis 48 ans⁸ ». Les fêtes sportives et les grandes cérémonies officielles, dont les cliques et fanfares assurent désormais l'animation, les amènent non seulement à puiser dans le répertoire musical local mais également à jouer de grands classiques patriotiques français. Par ailleurs, les cercles catholiques n'hésitent pas à organiser des fêtes mêlant indifféremment concours de gymnastique, de chant et de musique. L'usage du théâtre est parallèlement privilégié par certains regroupements, qui en font un élément central d'acculturation linguistique des populations rurales, quand bien même il est nécessaire de passer dans un premier temps par la langue allemande.

- 8 De la même manière, certaines grandes manifestations entrecroisent volontairement plusieurs registres identitaires. C'est le cas de la « Grande Semaine sportive », programmée en 1922 en marge du Grand Prix automobile de Strasbourg. Son comité d'organisation, qui se réunit dans les locaux de la Ligue de l'Alsace française sous la présidence du baron de Dietrich, est composé de commerçants, de membres du syndicat d'initiative local et de représentants municipaux, pour la plupart proches du mouvement francophile⁹. Il envisage d'enchaîner les courses automobiles dans un dispositif festif plus large mêlant activités sportives et culturelles. Dans cette perspective, la « Grande Semaine sportive » est agrémenté de concours et de compétitions les plus divers : festival de jeux athlétiques au stade du Tivoli le 9 juillet ; concours hippiques et tournoi international de ten-

nis à partir du 10 juillet ; Grand Prix de motocyclettes et fête nautique avec joutes le 12 juillet ; courses de canots-automobiles et d'hydroglisseurs et grande manifestation aéronautique le 14 juillet ; gala d'escrime et match de boxe le 15 juillet ; traversée de Strasbourg à la nage le 16 juillet et arrivée de l'étape du Tour de France au vélodrome de Schiltigheim le 17 juillet¹⁰. De grandes figures du sport français sont invitées à cette occasion comme l'aviateur René Fonck ou le boxeur Georges Carpentier, sollicité pour arbitrer la rencontre pugilistique. Ces événements sont habilement ponctués de manifestations visant à mettre en scène les richesses locales. Une exposition régionale intitulée « L'Art en Alsace » est notamment programmée au Pavillon de l'Orangerie à Strasbourg du 2 juillet au 31 août, de même que sont prévus une fête de costumes alsaciens, un concours de balcons fleuris et l'illumination de la cathédrale.

- 9 Vantant les traditions locales, les organisateurs n'en oublient pas cependant de tisser des liens entre ces dernières et la grande histoire nationale. Les spectateurs sont notamment invités à visiter une exposition militaire de petits soldats peints. La Fédération des sociétés cyclistes alsaciennes propose pour sa part, en accord avec l'organisation, un grand corso de toutes les sociétés affiliées « dans les principales rues de la ville et avec dislocation Place Kléber [...], ainsi que, à la suite du Corso, sur la Place Kléber (devant le Monument) une grande quadrille de 100 cyclistes¹¹ ». L'assistance peut par ailleurs se familiariser avec les principaux traits du génie français : *l'excellence technique*, à travers un concours de canots-automobiles et une parade aéronautique (toutes ces manifestations se déroulant symboliquement sur le Rhin) ; *la prééminence culturelle*, par la présence de la Comédie française, venue donner une « représentation de bienfaisance », et de la musique de la Garde républicaine ; *le raffinement*, symbolisé par la participation de la Reine de Paris, entourée de celles d'Alsace et de Lorraine, au Grand Bal du 14 juillet au Palais des fêtes de Strasbourg. L'inauguration à cette même date du monument de la Marseillaise vient sceller l'union de l'Alsace à la grande patrie. La statue, réalisée par les sculpteurs de l'œuvre Notre Dame et installée Place Broglie, est censée commémorer la composition de l'hymne national à Strasbourg par Rouget de l'Isle. Ces différentes initiatives donnent une coloration singulière aux commémorations de la fête nationale. Elles viennent se greffer harmonieusement sur les rituels

qui composent habituellement cette célébration républicaine et permettent de construire un socle de références patriotiques dépassant le cadre strictement militaire (incarné par la revue de la garnison).

- 10 L'évènement est une réussite en dépit d'un temps maussade. Il est néanmoins entaché de certains désordres. L'Automobile-Club déplore les pillages de matériel opérés, sur ordre du maire, par certains cultivateurs de Duppigheim s'estimant insuffisamment rétribués pour la location de leurs terrains. Il regrette également le manque de reconnaissance des maires des communes rurales et de Strasbourg, alors même que la Grande Semaine sportive a eu un impact selon lui sur le commerce et les emplois¹². Mais surtout, la section régionale de l'Automobile-Club critique la médiatisation qui est faite, dans le magazine *Automobilia*, des sifflements entendus lors du passage du cortège ministériel, « manifestation doublement condamnable en Alsace¹³ ». La gêne occasionnée par ces incidents témoigne des relations complexes que le pouvoir central continue d'entretenir avec les acteurs locaux. Ces difficultés relationnelles se donnent également à voir à travers l'exemple de la réorganisation du Club vosgien.

2. L'identité alsacienne du Club vosgien

2.1 Germanophilie et patriotisme régional

- 11 Le Club vosgien (CV) est créé en 1872 par un juge vieil-allemand¹⁴ installé à Saverne (Richard Stieve). Cette société de randonnée pédestre – qui prend alors l'appellation allemande de *Vogesenklub* – se donne notamment pour mission de participer à la germanisation des Alsaciens. L'œuvre satirique de l'artiste francophile Jean-Jacques Waltz, dit Hansi, en fait d'ailleurs l'un des trois piliers de l'assimilation des autochtones, avec le gendarme et la musique (Waltz, 1916). Ses promoteurs s'attachent en effet à faciliter, par l'aménagement et l'entretien de sentiers pédestres et de points de vue, l'accès des populations locales au massif vosgien mais aussi à mettre en valeur les richesses touristiques régionales. Les activités du club jouent donc sur l'ambivalence de sentiments des populations alsaciennes, la sensibilité es-

thétique et la valorisation du patrimoine entrant ici en concurrence avec les considérations politiques (Herr, 1996). Dans une lettre adressée en 1899 au *Kaiser*, Richard Stieve convient que :

le *Vogesenklub* travaille [depuis ses origines] pour la paix entre les autochtones et les immigrés [et] représente un lien entre ces frères de lignée allemande [...]. Ses finalités reposent moins sur des objectifs touristiques que sur la volonté de développer des connaissances historiques sur la région et de lier les traditions populaires locales au passé allemand¹⁵.

- 12 On le voit, le CV est mis à contribution pour « accélérer le processus de germanisation » (Wahl et Richez, 1993 : 159), les fonctionnaires allemands étant notés par exemple sur leur capacité à développer des sections en Alsace. Organisé autour d'un Comité central composé presque exclusivement d'immigrés allemands, il peut s'enorgueillir de l'adhésion de personnalités politiques de premier plan comme l'*Oberpräsident* Eduard von Moeller puis les *Statthalter* Edwin von Manteuffel (qui prend la présidence du club entre 1883 et 1886) et Clovis von Hohenlohe. Le pouvoir montre ainsi son intérêt pour les activités du club, qui fait jouer en retour ses influences politiques pour faire entendre ses revendications et obtenir des subventions.
- 13 Le CV marque donc fortement de son empreinte la période de l'annexion, non seulement par le travail d'aménagement de l'espace montagnard que mènent ses membres mais aussi par la somme considérable de connaissances locales (scientifiques, historiques, littéraires...) qu'il diffuse. Cette vocation patrimoniale permet au club de ne pas se faire absorber par les grands regroupements montagnards allemands, peu soucieux de valoriser les spécificités locales à l'instar du Club alpin austro-allemand (*Deutscher und Österreichischer Alpen Verein*), et, plus généralement, de limiter l'influence de ces derniers sur le sol alsacien (Fuchs et Stumpp, 2013). Elle lui permet également d'essaimer sur l'ensemble du territoire régional, y compris dans les villages des vallées vosgiennes, plus hermétiques généralement à l'implantation de clubs sportifs. Les effectifs du *Vogesenklub* passent ainsi de quelques 700 adhérents en 1873 à près de 3 200 en 1884, pour atteindre 8 000 membres à la veille de la Grande Guerre. Le CV contribue donc à poser les bases d'un mouvement excursionniste naviguant entre germanophilie et patriotisme régional (*Landespatriotis-*

mus), positionnement suffisamment ambivalent pour convaincre la population autochtone des bienfaits de son action au nom de la valorisation d'une identité régionale ; et cela, quand bien même l'élément allemand reste prédominant dans la plupart des sociétés.

2.2 Des conflits d'attribution

- 14 La réintégration de ce club en 1918 dans le giron français pose dès lors davantage de problèmes qu'il n'y paraît. De l'avis général des autorités, il convient de poursuivre son action. Un fonctionnaire du Commissariat général de la République souligne ainsi que

l'œuvre du Vogesen Club, dans ses résultats touristiques, est réellement belle et grande. On trouve sur toutes les montagnes et dans toutes les forêts de nombreux chalets abris, des refuges, des poteaux indicateurs, des sentiers bien tracés conduisent aux sites les plus remarquables ; on ne peut songer qu'à la maintenir et à la développer¹⁶.

- 15 Pour autant, la nouvelle administration craint que les cadres de perception allemands de la montagne et des pratiques touristiques aient durablement imprégné les mentalités locales. À cela s'ajoutent de forts soupçons de connivences entre le CV et l'État-major de l'armée allemande pendant l'annexion. En aménageant des sentiers, des ponts et des abris, en cartographiant les Vosges, en construisant des belvédères avec l'aide de l'armée allemande, le club aurait été un acteur essentiel de la préparation de la guerre en montagne¹⁷. L'enjeu est donc de taille : il s'agit d'opérer une césure nette avec le cadre idéologique de l'annexion. Cette situation explique certainement pourquoi le Commissariat général de la République souhaite conserver la mainmise sur le dossier.
- 16 Deux grandes associations touristiques nationales, le Touring-Club de France (TCF) et le Club alpin français (CAF), se positionnent dès lors pour reprendre en main les destinées de l'ancien *Vogesenklub*. En janvier 1919, le TCF charge Pierre Zuber, membre de sa section strasbourgeoise, de convaincre les autorités du bien-fondé de son initiative. Cet entrepreneur alsacien, demeuré dans la région au cours de l'annexion, a été la cheville ouvrière du Touring-Club vosgien, société de tourisme marquant très clairement ses sympathies pour la France,

ce qui ne l'a pas empêché d'adhérer au même moment à la section du CV du Hohwald. Il propose aux autorités de « suspendre de leurs fonctions des Allemands membres de différents comités aussi bien Central que ceux des sections et de nommer un nouveau comité central formé d'Alsaciens qui se chargerait de faire élire dans les différentes sections de nouveaux comités également alsaciens¹⁸ ». Dans ce cadre, les « quelques membres alsaciens » dont il se fait le porte-parole se tiennent prêt à reprendre le flambeau. Le CAF, de son côté, s'en remet à Henri Cuënot, président de la Commission d'Alsace et de Lorraine du club et également investi de la responsabilité de la Commission des sports d'hiver. Celui-ci entretient avant-guerre de bons rapports avec les milieux sportifs alsaciens francophiles, notamment avec certains responsables de sociétés de ski et de tourisme mulhousiennes. Arguant que le CV a été « un centre d'espionnage » ayant servi d'« auxiliaire de l'État-major allemand », il milite pour une refonte complète de ce dernier et demande à ce que le CAF en obtienne l'administration. Henri Cuënot sollicite dans ce cadre un rendez-vous avec Alexandre Millerand¹⁹.

- 17 Ces velléités d'appropriation de l'héritage du CV relèvent d'intérêts idéologiques communément partagés par les deux associations touristiques. Le TCF et le CAF jouent un rôle prépondérant depuis la fin du XIX^e siècle – et plus encore pendant la Grande Guerre – dans la diffusion de l'idée patriotique. Ils entendent à ce titre participer au mouvement d'épuration du milieu associatif régional. Leur action porte en outre la marque de la culture jacobine qui imprègne les grands mouvements associatifs français, conception qui affirme la primauté du centre parisien sur les périphéries régionales. En même temps, leur intérêt pour le CV n'est pas non plus dénué de tout pragmatisme. Si le conflit a considérablement réduit l'activité et les moyens de la société d'excursion pédestre alsacienne, ses actifs matériels et financiers ainsi que son capital symbolique suscitent les convoitises des deux grandes associations touristiques françaises. Pierre Zuber s'essaye ainsi au recensement de la fortune du club, estimée à 214 750 francs (des avoirs en banque, des indemnités de guerre, une somme provenant d'une loterie, une collection de clichés pour projections lumineuses), auxquels s'ajoutent certains postes importants qu'il n'est pas en mesure d'évaluer (du matériel servant à l'impression des cartes des Vosges, des infrastructures tel que l'hôtel

du Grand Ballon, des refuges, des tours, des fontaines, des bancs et des chemins)²⁰. Henri Cuënot note pour sa part que le CV dispose d'« un domaine important de chalets abris, de refuges, de sentiers, de poteaux indicateurs, toute une œuvre qu'il importe de maintenir et de développer²¹ ». De fait, le TCF et le CAF craignent plus que tout la mise sous séquestre des avoirs de la société alsacienne et se présentent comme des recours possibles. Pierre Zuber se sent ainsi obligé de préciser que « le Club n'étant pas une société exclusivement boche, il n'y a pas lieu de mettre sa fortune sous séquestre », tandis que Henri Cuënot note que « l'administration [du] domaine [du CV] rentre essentiellement dans les buts prévus par [les] statuts [du CAF] » et propose que ce dernier soit « nommé administrateur provisoire ou séquestre, peu importe le mot, pour le compte de qui il appartiendra jusqu'à ce qu'une solution définitive intervienne²² ».

- 18 Ces échanges attestent en tout état de cause des fortes rivalités qui existent entre les grandes associations françaises pour s'arroger la paternité de certains regroupements alsaciens, rompant avec l'image consensuelle que les autorités entendent diffuser auprès de la population. Dans ce jeu de concurrence, la stratégie du TCF consiste d'une part à mettre en avant la faible implantation locale du CAF en raison de son appétence pour la haute montagne et, d'autre part, à insister sur les multiples actions d'aménagement menées avant-guerre par les membres du Touring-Club sur le versant français des Vosges. Aussi, en substituant le TCF au *Vogesenklub*, « on ne fera que prolonger son action au-delà de l'ancienne frontière où son réseau de tourisme est facile à souder avec celui [de la société alsacienne]²³ ». Et effectivement, les autorités françaises, tout en plaidant en apparence pour une initiative coordonnée entre les deux regroupements français afin de ne pas « exciter les rivalités²⁴ », semblent donner leur préférence au TCF²⁵. La première assemblée générale d'après-guerre du CV, qui se déroule le 1^{er} juin 1919, élit Pierre Zuber à la tête du Comité central. Elle donne l'occasion au TCF de verser à la société de tourisme alsacienne un subside de 10 000 francs²⁶.

2.3 « Notre Alsace » et « Nos Vosges »

- 19 Le premier discours de Pierre Zuber insiste sur la volonté du club de rompre catégoriquement avec le passé allemand et d'embrasser les

destinées de la mère patrie :

Une ère nouvelle s'ouvre pour nous, pour notre chère Alsace. Après 48 ans, nous nous trouvons enfin maîtres chez nous, nous voici enfin devenus des citoyens conscients de leurs droits, mais aussi de nos devoirs. Si nous sommes réunis ici, ce n'est donc pas à proprement parler, pour réorganiser le Club Vosgien, mais plutôt pour l'épurer, et pour reprendre dans un esprit purement français le travail qui a été interrompu par la guerre, éliminant soigneusement les éléments qui pourraient nous porter ombrage²⁷.

- 20 Relayant le discours de Pierre Zuber, certaines sections, à l'instar de celle de Colmar, affirment de la même manière vouloir réorganiser leurs activités « dans un esprit purement français²⁸ ». Pourtant, derrière la fermeté affichée, des indices laissent présager de la complexité à venir du positionnement du CV. Pierre Zuber n'hésite pas en effet à saluer publiquement ce que les Alsaciens ont « appris de [leurs] anciens maîtres », et notamment « leur esprit d'organisation. Parmi les bonnes institutions dont ils furent les organisateurs, se trouve celle du Vogesenclub²⁹ ». Le club reprend à l'identique les statuts de l'ancien club germanique et conserve ses avoirs dans une banque d'outre-Rhin. Il maintient par ailleurs une gestion bureaucratique très « allemande », en pérennisant par exemple le système de nomination d'un inspecteur général chargé de la coordination des réseaux de sentiers et de six groupes d'inspection locaux³⁰. Pierre Zuber fait en outre élire comme deuxième secrétaire du Comité central l'architecte allemand Théo Berst, déjà membre de cette entité au temps de l'annexion et autorisé à rester en Alsace par les autorités à l'inverse du reste des anciens dirigeants³¹.
- 21 Loin d'attester d'une quelconque nostalgie de l'ère wilhelminienne ou d'une supposée duplicité, ces comportements sont plutôt symptomatiques d'une volonté, largement partagée au sein du club, de perpétuer l'idée allemande de *Landespatriotismus*. L'attachement au patrimoine et à la petite patrie alsacienne constitue un point nodal de l'identité du club désormais retourné à la France :

Que le travail que nous allons entreprendre soit uniquement guidé par notre amour pour nos belles montagnes, et pour notre chère Alsace redevenus pays de France [...]. Nous travaillerons pour notre

petite patrie d'abord, et, en même temps pour la grande, pour cette chère France enfin retrouvée³².

- 22 Le contraste stylistique – l'utilisation d'un adjectif possessif (« notre ») pour désigner la région, l'usage d'un adjectif démonstratif (« cette ») pour se référer à la nation –, loin d'être anodin puisqu'il est couramment employé par les membres du club, illustre clairement la mise en scène de cette « pédagogie du sentiment d'appartenance » (Thiesse, 2001b : 242). Celle-ci consiste à englober dans un tout unique et indifférencié – la *Heimat* – le territoire local et l'une de ses principales composantes, les montagnes vosgiennes. Déjà sous l'annexion, nombre de sociétés de montagne ont recours à ce procédé stylistique. Par exemple, le Touring-Club Vosgien de Pierre Zuber édite à partir de 1911 un bulletin intitulé *Nos Vosges*, qui affirme « faire une propagande pour nos montagnes alsaciennes » et « travailler pour la gloire, c'est-à-dire pour l'Alsace et ses Vosges³³ ». Aux lendemains de l'Armistice, Théo Berst, dans l'appel qu'il lance aux anciens adhérents dans la presse pour qu'ils participent à la reconstitution du club, n'a de cesse d'évoquer « nos belles montagnes », « nos forêts », « nos sentiers », « l'amour que chaque membre du Club Vosgien porte à nos chères montagnes », de mettre en avant « l'oppression » de la guerre (et non de l'Allemagne) avant de ponctuer l'article d'un tonitruant « Vivent les Vosges³⁴ ! ».
- 23 Le patriotisme local défendu par le CV fait écho en cela aux conceptions défendues depuis la fin du XIX^e siècle par d'autres associations de montagne telles que la Société des alpinistes du Trentin ou le Club alpin slovaque (Blanchon, 2000)³⁵. Les membres du club soutiennent l'idée que l'Alsace est une entité culturelle originale qui n'a pu se fondre dans l'Allemagne et ne pourra non plus complètement fusionner avec la France, même si l'appartenance à la nouvelle patrie n'est nullement remise en cause. Aussi, alors que la réorganisation du CV a été savamment orchestrée et soutenue par les autorités françaises, qui sont notamment parvenues à imposer en douceur les prérogatives du TCF, la société d'excursion alsacienne prend rapidement ses distances avec ce dernier et en fait de même avec le CAF. Elle laisse en effet le libre choix à ses sections et à ses membres de s'affilier ou non à ces entités, refusant par là même tout rattachement collectif³⁶. Le message est clair : le CV souhaite conserver son indépendance et

privilégier avant tout des relations de « bon voisinage » (Caritey, 1992 : 259), ce qu'il va faire tout au long de l'entre-deux-guerres. On assiste ainsi à une intégration étagée, symptomatique du *Landespatriotismus* : les revendications patrimoniales servent de principe fédérateur et unificateur aux adhérents sans pour autant que ces derniers ne remettent fondamentalement en cause l'idée d'appartenance à une communauté nationale plus large, si tant est que cette dernière ne cherche pas à empiéter sur leurs prérogatives et ne leur impose pas un système trop centralisé subordonnant la *Heimat* à la nation. Ce discours semble porter puisque les effectifs du CV augmentent sensiblement : si l'on ne compte que 1 460 membres à la reprise des activités du club en 1919 (contre 8000 avant la Première Guerre mondiale), les effectifs passent à 5 000 en 1921 puis à 15 200 en 1925.

- 24 De fait, si le TCF et le CAF ne parviennent pas à établir leur monopole sur le CV, c'est bien parce qu'ils ne permettent pas aux sociétaires du club de se projeter dans une définition symbolique acceptable du territoire local et de la singularité culturelle alsacienne. Les deux grands mouvements touristiques français, qui affichent clairement leurs ambitions nationales, voire nationalistes, fonctionnent sur l'idée d'une appartenance indiscutable des Alsaciens à la communauté française. Ils sont donc a-territoriaux dans le sens où ils gommant les différences interrégionales : il leur apparaît normal de fonctionner sur un modèle centralisateur et de développer des regroupements s'apparentant à des sections afin de renforcer l'unité française. Or cette échelle à la fois floue, lointaine et normalisatrice ne convient pas à de nombreux Alsaciens, dont les associations sont imprégnées de l'idée d'un territoire local perçu surtout dans sa dimension particulariste. Les activités proposées par le CV (excursions, entretien et aménagement de certains sites) contiennent ainsi cette dimension civique que ne peuvent véhiculer ses homologues français « de l'intérieur ». Dépositaire des richesses régionales et des ressources touristiques, la société de randonnée pédestre se présente aussi et surtout comme le propriétaire de celles-ci (Caritey, 1992). Cette situation provoque d'ailleurs, tout au long des années 1920, des conflits d'usages entre les différents acteurs, notamment en ce qui concerne l'utilisation des sentiers aménagés et entretenus par le CV :

À côté des petites sociétés touristiques à buts restreints, nous avons vu se créer, depuis quelques années, dans nos départements, des groupements originaires de toutes les provinces de France qui excursionnent le dimanche pendant la belle saison, profitant ainsi des travaux en montagne que nous exécutons à grands frais. Cependant, la cotisation de toutes ces sociétés est plus élevée que la nôtre, avec cette différence que chez nous les deniers sont mieux employés dans l'intérêt général. Il faudra lutter contre cette conception du devoir de chaque touriste vosgien, qui nous cause un sérieux préjudice et arriver à restreindre ces multiples affiliations, qui divisent les efforts et les ressources ou, tout au moins, demander à tous les usagers de nos sentiers une contribution à nos travaux³⁷.

3. Les activités physiques et sportives entre région et nation

- 25 Depuis l'annexion de l'Alsace au *Reich* en 1871, les activités physiques et sportives représentent une pièce importante de la construction du sentiment régional des habitants (Stumpp, Jallat et Fuchs, 2013). Cette situation ne se dément pas avec le retour de la région dans le giron français. Dans une sorte de réflexe auto-protecteur, les sportifs locaux érigent certains particularismes au rang d'identité de substitution. Les autorités, aidées des grandes associations sportives nationales, tentent d'infléchir ce mouvement, ou du moins d'en contrôler les usages pour éviter la propagation des idées autonomistes voire l'enracinement d'une culture faisant la part belle aux références germaniques. Si les sportifs alsaciens, dans leur grande majorité, ne contestent pas leur appartenance à la République, ils n'en demeurent pas moins pour beaucoup attachés à la *Heimat* et entendent conserver certaines prérogatives, notamment dans le domaine patrimonial. L'exemple du Club vosgien est de ce point de vue particulièrement intéressant. En investissant l'espace montagnard, les randonneurs locaux ont progressivement intériorisé les contours d'une « nation de substitution » entre Vosges et Rhin. Exacerbant une singularité historique et culturelle locale mythifiée mais rassurante, l'excursion en montagne prend à leurs yeux une dimension identitaire. Elle installe les Vosges non comme un panorama, mais comme une « totalité bien constituée, parfaitement délimitée et définie » (Richez, 1994 : 64).

@BIBLIOGRAPHIE

- BERTHO-LAVENIR Catherine, 1980, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales* 35, p. 45-62.
- BLANCHON David, 2000, « Des montagnes au service de la cause nationale : la Société des Alpinistes du Trentin et l'irrédentisme de 1872 à 1915 », *Histoire, économie et société*, vol. 19, n° 1, p. 133-148.
- CARITEY Benoît, 1992, *Le mouvement sportif alsacien (1920-1940). Un espace en structuration*, thèse pour le doctorat en sociologie, Université des sciences humaines de Strasbourg.
- CARITEY Benoît, 2002, « Catholicisme, patriotisme et sport en Alsace (1898-1939) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 88, p. 17-29.
- CHANET Jean-François, 1996, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier.
- CHARPIER William, 1997, *La Société des Gymnastes Alsaciens et ses transformations (1860-1996)*, thèse pour le doctorat en Staps, Université des Sciences Humaines de Strasbourg.
- FUCHS Julien, STUMPP Sébastien, 2013, « Frontières politiques, frontières symboliques... Sur l'implantation problématique des associations sportivo-touristiques allemandes en Alsace avant 1914 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 60-3, p. 86-109.
- HERR Michel, 1996, « Le Club Vosgien, histoire régionale d'une association, aspects politiques et culturels », dans ARNAUD Pierre, TERRET Thierry (dir.), *Sport, éducation et art, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, CTHS, p. 347-357.
- JIAN Philippe, 2017, « Les comités d'éducation populaire en Alsace au lendemain de la Grande Guerre : aspects d'une œuvre d'intégration patriotique et culturelle », dans CHRISTEN Carole, BESSE Laurent (dir.), *Histoire de l'éducation populaire (1815-1945). Perspectives françaises et internationales*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 289-300.
- RICHEZ Jean-Claude, 1994, « Du paysage au stéréotype », *Saisons d'Alsace* 125, p. 59-68.
- SCHMAUCH Joseph, 2016, *Réintégrer les départements annexés. Le gouvernement et les services d'Alsace-Lorraine (1914-1919)*, thèse pour le doctorat en histoire contemporaine, Université de Lorraine.
- STUMPP Sébastien, JALLAT Denis, FUCHS Julien, 2013, « Associations sportives et constitution d'un sentiment régional en Alsace (1890-1918) », dans STUMPP Sébastien, JALLAT Denis (dir.), *Identités sportives et revendications régionales (XIX^e-XX^e siècles). Contribution des pratiques sportives à l'Europe des petites patries*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 105-118.
- THIESSE Anne-Marie, 2001a, « Les deux identités de la France », *Modern and Contemporary France* 9-1, p. 9-18.
- THIESSE Anne-Marie, 2001b, *La création des identités nationales*, Paris, Seuil.

WAHL Alfred, RICHEZ Jean-Claude, 1993, *L'Alsace entre France et Allemagne, 1850-1950*, Paris, Hachette.

WALTZ Jean-Jacques (sous le pseudonyme de Hansi), 1916, *Professor Knatschké. Œuvres choisies du Grand Savant Allemand et de sa fille Elsa*, Paris, Floury.

@NOTES

1 Il succède au Haut-Commissariat de la République, instauré dès novembre 1918 à Strasbourg mais administré en réalité depuis Paris par les services d'Alsace-Lorraine. Ce dernier est vertement critiqué pour son incapacité à tenir compte des problématiques locales. L'avènement du Commissariat général de la République, qui dispose de réelles prérogatives en matière d'administration locale, est censé mettre fin à cette situation.

2 Celle-ci se transforme rapidement en Union des grandes associations pour l'essor national.

3 Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (AVES), 234 MW 128. Marc Lenossos, « Le Salut de Strasbourg aux Gymnastes », *Guide officiel de la 47^e fête fédérale nationale (30-31 mai - 1^{er}-2 juin 1925)*. Strasbourg, Strasbourg, Istra, 1925, p. 25.

4 Archives municipales de Colmar (AMC), 74.9/2. « Pour les costumes locaux », *Revue du Touring-Club de France*, novembre-décembre 1918, p. 110.

5 Archives nationales (AN). AJ³⁰ 105. « Éléments pour notice sur la Lorraine et l'Alsace. Coutumes et costumes », Service géographique de l'armée, 1917.

6 « Pour les costumes locaux », *op. cit.*, p. 110.

7 Voir par exemple : AN. AJ³⁰ 98. Ludovic Meister, *Rapport sur l'Enseignement Primaire en Alsace-Lorraine*, Paris, Imprimerie Maréchal, 1918, p. 202 ; AN. AJ³⁰ 98. Lieutenant-colonel Albert Carré, « Les théâtres en Alsace-Lorraine. De leur rôle dans la diffusion de la langue française et dans le perfectionnement de sa prononciation », non daté.

8 Archives départementales du Bas-Rhin (ADBR), 121 AL 356. Rapport d'Armand Blaisot, administrateur militaire de Strasbourg-campagne, adressé au Commissaire de la République de Basse-Alsace, non daté (document joint à une lettre du Commissaire de la République de Basse-Alsace à la direction des Affaires militaires du Commissariat général de la République, 28 avril 1919).

- 9 ADBR, 121 AL 185. « Rapport sur l'activité de la Ligue pendant 1920 & 1921 lu à la réunion du Comité directeur le 18 février 1922 », 1922, p. 6.
- 10 ADBR, 258 D 50. « Grand Prix de l'ACF 1922. Grande Semaine sportive de Strasbourg (9 au 17 juillet 1922) », Comité des fêtes de Strasbourg, 1922.
- 11 AVES, 234 MW 122. Lettre de A. Wurtz, secrétaire de la Fédération des sociétés cyclistes alsaciennes, au directeur de la police de la ville de Strasbourg, 27 juin 1922.
- 12 ADBR, 258 D 50. Lettre du Commissaire général du Grand Prix de Strasbourg au préfet du Bas-Rhin, 23 septembre 1922.
- 13 ADBR, 258 D 50. Lettre de l'Automobile-Club d'Alsace au préfet du Bas-Rhin, 15 août 1922.
- 14 On désigne par cette expression les Allemands établis en Alsace à la faveur de l'annexion de la région au Reich.
- 15 ADBR, 27 AL 211. Lettre reproduite dans *Separatabdruck aus dem Protokollbuch des Zaberner Bürgervereins von Rechtsanwalt Stieve*, Saarbürg, 1906, p. 13. Nous traduisons.
- 16 ADBR, 121 AL 8. Lettre du Directeur général des eaux et forêts et de l'agriculture au Directeur de cabinet du Secrétariat général de la République, 5 mai 1919.
- 17 *Déploiement stratégique probable des forces allemandes sur la frontière française*, Paris, Librairie militaire J. Dumaine-L. Baudoin & Cie, 1881, p. 35-37.
- 18 ADBR, 314 D 41. Lettre de Pierre Zuber au Haut-Commissaire de la République à Strasbourg, 22 janvier 1919.
- 19 ADBR, 121 AL 8. Lettre d'Henri Cuënot à M. Rousseau, Secrétaire général du gouvernement d'Alsace-Lorraine, 17 avril 1919.
- 20 Lettre de Pierre Zuber au Haut-Commissaire de la République à Strasbourg, *op. cit.*
- 21 Lettre d'Henri Cuënot à M. Rousseau, Secrétaire général du gouvernement d'Alsace-Lorraine, *op. cit.*
- 22 Lettre de Pierre Zuber au Haut-Commissaire de la République à Strasbourg, *op. cit.* ; lettre d'Henri Cuënot à M. Rousseau, Secrétaire général du gouvernement d'Alsace-Lorraine, *op. cit.*

23 ADBR, 121 AL 8. Lettre du Directeur général des eaux et forêts et de l'agriculture au Directeur de cabinet du Secrétariat général de la République, *op. cit.*

24 *Ibid.*

25 Cette préférence pour le projet du Touring-Club tient aussi assurément à la solidité des réseaux politiques de ce dernier. Ainsi, Léon Auscher, son vice-président d'origine alsacienne, semble bien connaître l'ancien Haut-Commissaire de la République Georges Maringer. Cf. AMC, 74.9/2. Léon Auscher, « Un premier voyage en Alsace », *Revue mensuelle du Touring-Club de France*, 28^e année, novembre-décembre 1918, p. 98.

26 ADBR, 121 AL 541. Compte rendu de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 1919 du Club Vosgien, p. 2-3.

27 Pierre Zuber, « Rapport », Compte rendu de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 1919 du Club Vosgien, p. 3.

28 AMC, 39.25/6. « Aux amis des Vosges », Appel lancé par le président de la section de Colmar du Club Vosgien aux anciens adhérents, juillet 1919.

29 Pierre Zuber, « Rapport », *op. cit.*, p. 3.

30 « Réunion du Club Vosgien à Guebwiller », *Revue d'Alsace et de Lorraine* 27, mars 1921, p. 56.

31 Il est d'ailleurs le seul membre de l'ancien Comité à ne pas être expulsé d'Alsace.

32 Pierre Zuber, « Rapport », *op. cit.*, p. 2 et 8.

33 « Ce que nous voulons », *Nos Vosges* 1, 1911, p. 1 ; « L'Assemblée Générale du Touring-Club Vosgien », *Nos Vosges* 8, 1913, p. 66.

34 ADBR, 314 D 41. « Appel aux membres du Club Vosgien ! », non daté.

35 Les membres de la Société des alpinistes du Trentin revendiquent d'ailleurs leurs proximités avec les excursionnistes alsaciens, au nom d'un caractère local solidement ancré et nullement érodé par les aléas des guerres et des changements politiques.

36 Pierre Zuber, « Rapport », *op. cit.*, p. 8-9.

37 Archives départementales du Haut-Rhin, 8 AL2/201537. Rapport du président du CV concernant l'activité du club pour l'année 1929-1930, 1930.

@RESUMES

Français

Le retour de l'Alsace à la France en 1918 est marqué par un surinvestissement des questions nationales. Les activités physiques et sportives n'échappent pas à ce phénomène. Entrées dans la région avec l'intime conviction que les pratiquants locaux vont se fondre dans le moule républicain et intégrer de bonne grâce les institutions sportives françaises, les autorités prennent conscience qu'elles vont devoir composer avec un creuset identitaire autrement plus complexe qu'elles ne le pensaient. Dans une sorte de réflexe auto-protecteur, les populations locales ont en effet érigé, depuis l'annexion allemande, certains particularismes au rang d'identité de substitution. De nombreux sportifs alsaciens entendent pérenniser ces dispositions après 1918. Notre contribution entend interroger les conditions d'échanges qui s'instaurent dès lors entre les autorités françaises et les acteurs du sport local. Tandis que les premières tentent de convertir « par corps » les autochtones au modèle républicain en valorisant les traditions françaises de l'Alsace, les seconds s'attachent à faire vivre leurs revendications régionales sans nécessairement chercher à se couper des institutions sportives hexagonales.

English

The reintegration of Alsace to France in 1918 was marked by patriotic issues, especially as far as physical and sporting activities were concerned. The French authorities thought that Alsatian athletes would subscribe to the French administration policy regarding sports and therefore join the national sports federations even if they were aware that identity issues had to be taken into account. Indeed, since the German annexation, local populations had been trying to protect themselves by highlighting their distinctive regional identity. Many Alsatians athletes tried to do the same after 1918. Our research focuses on the relationships established between the French authorities and Alsatian athletes. We'll see that the former tried to convert Alsatians to the sport activities played all over the country by enhancing the French traditions of the region, while the latter endeavoured to bring out the Alsatian specific features without necessarily going against the French sports federations.

Deutsch

Die Rückgabe des Elsass an Frankreich im Jahr 1918 wird dadurch gekennzeichnet, dass die nationalen Themen in allen anderen vorhanden sind. Körperliche und sportliche Aktivitäten bilden keine Ausnahme. Beim Einzug in das Elsass waren die Behörden überzeugt, dass sich die lokalen Sportler in die republikanische Form einfügen und freiwillig in die französischen Sportinstitutionen integrieren würden. Es wird ihnen aber klar, dass sie es mit einem viel komplexeren Identitäts-Schmelztiegel zu tun haben werden, als

sie dachten. In einer Art Schutzreflex haben sich seit der deutschen Annexion tatsächlich lokale Bevölkerungsgruppen gebildet, die bestimmte Besonderheiten im Sinne einer Ersatzidentität aufweisen. Viele elsässische Sportler beabsichtigen, diese Bestimmungen nach 1918 fortzusetzen. Unser Beitrag zielt darauf ab, die Art und Weise zu hinterfragen, wie sich unter diesen Umständen der Austausch zwischen den französischen Behörden und den lokalen Akteuren des Sports etabliert hat. Während die Behörden versuchen, die Einheimischen „über den Körper“ zum republikanischen Modell zu bekehren, indem sie die französischen Traditionen des Elsass fördern, bemühen sich letztere, ihre regionalen Ansprüche am Leben zu erhalten, ohne sich zwangsläufig von nationalen Sportinstitutionen abzuschotten.

@INDEX

Mots-clés

Alsace, après-guerre, identité, sport, idéologie

Keywords

Alsace, identity, post-war period, sport, ideology

Schlagwortindex

Elsass, Identität, Nachkriegszeit, Sport, Ideologie

@AUTEUR

Sébastien Stumpp

Maître de conférences à la faculté des sciences du sport de Strasbourg. Ses travaux, situés au croisement de l'histoire et de la sociologie, prennent pour objet les usages politiques du sport en Europe, notamment dans les espaces-frontières et les régions à forte identité. Dans ce cadre, il s'intéresse plus particulièrement au cas alsacien.

IDREF : <https://www.idref.fr/128881488>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-0198-3139>

ISNI : <http://www.isni.org/000000035704930X>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16683506>